



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 28 octobre 2010

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du Jeudi 28 octobre 2010

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--------------------|----------|--|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. le Maire | Divers 2 | Débat d'Orientation Budgétaire. |
| Mme FRITSCH-RENARD | 1° - | Etat n° 7 de régularisation des Décisions Modificatives. |
| M. TOULOUZE | 2° - | Opération de rénovation urbaine de Metz-Borny – Signature d'un avenant à la convention ANRU. |
| M. DARBOIS | 3° - | Année internationale de la Biodiversité à Metz. |
| M. JEAN | 4° - | U.E.M. – Création d'une filiale « Energies renouvelables » par la SAEML UEM et acceptation de dividendes versés au titre de l'exercice 2009. |
| M. JEAN | 5° - | Rapport sur l'activité des SAEML UEM et Metz Technopole et bilan annuel du contrat de concession pour le service public de l'électricité pour l'exercice 2009. |
| M. JEAN | 6° - | Convention de mandat avec l'UEM pour la modernisation du barrage de la Préfecture. |
| M. LIOGER | 7° - | Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz. |
| Mme FERRARO | 8° - | ZAC du Sansonnet (Quartier de Avant-les-Ponts) - Réalisation du parc paysager et des jardins familiaux – Travaux d'aménagement. |
| Mme PALLEZ | 9° - | Cession d'un terrain communal dans la ZAC des Hauts de Queuleu. |
| M. LECOCQ | 10° - | Déclassement et vente de deux emprises foncières communales situées rue Pilâtre de Rozier et réaménagement des espaces restant propriété de la Ville de Metz. |
| Mme KAUCIC | 11° - | Déclassement et cession à Metz Habitat Territoire de terrains communaux, angle rue de l'Ardèche/boulevard de l'Europe à Plantières. |
| M. LIOGER | 12° - | Création d'une Commission de cession du Patrimoine. |
| M. LIOGER | 13° - | Cession d'un immeuble communal sis 8, rue des Trinitaires.
(POINT RETIRE) |
| Mme BORI | 14° - | Désaffectation de logements scolaires. |
| M. DARBOIS | 15° - | Avenant au bail emphytéotique du 14 Mars 1994 liant la Ville de Metz à la Société Somergie. |

- M. TRON 16° - Parking Coislin – Modification du périmètre délégué ainsi que du délai de réalisation des travaux et aménagement de la rue Saint-Henry.
- M. FONTE 17° - Versement d'une participation financière complémentaire à l'Orchestre National de Lorraine.
- Mme SAADI 18° - Versement de subventions à diverses associations.
- M. MARTALIE 19° - Versement d'une subvention à la Fabrique de la Cathédrale.
- Mme RIBLET 20° - Attribution de subventions à diverses associations sportives.
- M. SCUDERI 21° - Attribution de subventions à diverses associations.
- Mme LEBLAN 22° - Financement du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).
- Mme SAADI 23° - Attribution de bourses et parrainages dans le cadre du dispositif Envie d'Agir.
- Mme BORI 24° - Accueil périscolaire – Subvention complémentaire.
- M. KRAUSENER 25° - Déplacement à Atlanta du 27 Novembre au 2 Décembre 2010.
- Mme HEBER-SUFFRIN 26° - Renouvellement du marché de prestations de médecine professionnelle et préventive - Constitution d'un groupement de commandes.
- Mme FRITSCH-RENARD 27° - Contrats de travail.
- M. le Maire 28° - Adhésion à l'Association « Les Amis du Centre Pompidou Metz ».
- M. le Maire 29° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 30° - Questions orales.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 28 octobre 2010, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 22 octobre 2010.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents ayant voté par procuration :

- Mme SALLUSTI Patricia (procuración à Mme PALLEZ)
- M. KOENIG Sébastien (procuración de vote à M. TRON)
- M. ANTOINE Christian (procuración à Mme COLIN-OESTERLE jusqu'au point 17)
- Mme COLIN-OESTERLE (quitte au point 18 – procuración à M. LEBEAU)
- Mme CARRE-VERDIER Martine (procuración à M. FONTE)
- M. JACQUAT Denis (procuración à Mme ZIMMERMANN)
- Mme MERTZ Claire (procuración à Mme OASI-SCHAEFER)
- Mme PISTER Raphaëlle (quitte au point Divers 2 – procuración à Mme DUPONT)
- M. PLANCHETTE Daniel (procuración à Mme FERRARO)
- M. SCHUMAN William (procuración à M. LEKADIR)

Absent non excusé : ./.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

Monsieur le Maire apporte certaines précisions et commentaires sur la fermeture du service de chirurgie cardiaque du CHR de Bon-Secours, en présence de membres du personnel de ce service dans la salle du Conseil.

POINT DIVERS 2 : Débat d'Orientation Budgétaire :

Monsieur le Maire, Rapporteur, expose le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire et ouvre la discussion en précisant que ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

Interventions de : Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. THIL Patrick, M. FONTE Antoine, M. LEBEAU Emmanuel, M. ALDRIN Jérémy, M. LEKADIR Hacène, M. KHALIFE Khalifé, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme KAUCIC Isabelle, Mme BORI Danielle, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, M. le Maire.

Le Conseil Municipal :

PREND acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DCM N°10-10-28-01 : Etat n° 7 de régularisation des Décisions Modificatives :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne le Budget Principal, cet état n° 7 présente un total général de 49 152,41 € se décomposant comme suit :

- Une section d'investissement d'un montant de 49 152,41 €;
- Une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 0 €

S'agissant de la section d'investissement, les principaux mouvements concernent le financement des travaux de remise en état d'un parking, à partir de la réduction de trois lignes de charges générales (39 800 €), ainsi que le financement d'équipements micro-informatiques et de serveurs par des transferts internes au pôle concerné (51 000 € et 15 000 €).

Les mouvements proposés s'agissant de la section de fonctionnement consistent en des ajustements d'imputation de crédits pour deux manifestations : la Nuit Blanche d'une part, qui nécessite un mouvement de transfert en subvention du montant nécessaire pour payer les associations participantes, à partir d'une inscription initiale en « fêtes et cérémonies » (143 600 €) et le Marathon d'autre part, afin de régler diverses prestations, par le biais de la réduction d'une ligne globale de subvention du pôle concerné (20 775 €).

En ce qui concerne les Budgets Annexes, cet état présente une opération unique pour le Budget Annexe des Eaux, à savoir l'abondement de 10 000 € d'une ligne de « travaux de connexion au réseau ».

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER ET VOTER** ledit état n° 7 de régularisation des décisions modificatives arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	117 641,41	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-68 489,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	49 152,41
Totaux :	49 152,41	49 152,41

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	172 575,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-221 727,41	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	49 152,41	0,00
Totaux :	0,00	0,00

Totaux généraux : 49 152,41 49 152,41

- **D'ADOPTER ET VOTER** ledit état n° 7 de régularisation des décisions modificatives arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	10 000,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-10 000,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00
Totaux :	0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00
Totaux :	0,00	0,00

Totaux généraux : 0,00 0,00

Interventions de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 6 Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. FONTE Antoine (x2), Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. BELHADDAD Belkhir, Mme BRESSON Maryse.

DCM N°10-10-28-02 : Opération de rénovation urbaine de Metz-Borny – Signature d’un avenant à la convention ANRU :

M.TOULOUZE, Rapporteur, expose que le Conseil Municipal, par délibération du 17 décembre 2009 a approuvé le principe de la signature d’un avenant à la convention signée avec l’Agence Nationale de Rénovation Urbaine, dans le cadre de l’Opération de Rénovation Urbaine de Metz-Borny.

Le Comité d’Engagement de l’Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a émis un avis favorable sur ce projet d’avenant, présenté le 11 février 2010 à Paris.

Les partenaires ont relevé un avancement satisfaisant du projet qui se déroule en conformité avec les fondamentaux inscrits dans la convention (désenclavement, traitement de l’habitat dégradé, diversification de fonctions) en intégrant les principes de développement durable.

Toutefois, par courrier du 20 mai dernier, Monsieur le Directeur Général de l’Agence a formulé un certain nombre de remarques impliquant que soient apportées des précisions et des modifications au projet présenté.

Le Directeur Général de l’ANRU a ainsi fait savoir qu’en application du principe de décroisement des aides publiques (Etat-ANRU), les travaux prévus boulevard d’Alsace en vue d’y accueillir le TCSP ne pourraient pas faire l’objet d’un financement dans le cadre de notre conventionnement, contrairement à ce qui était envisagé initialement. Par conséquent, la maquette financière du projet a été révisée afin de tenir compte de cette exigence et de proposer une nouvelle ventilation des crédits ANRU concernés (767 422 €HT).

Les partenaires mobilisés sur le projet, en lien avec les services municipaux, se sont efforcés d'apporter les éléments techniques de réponse aux exigences formulées par écrit par l'ANRU, ceci dans le cadre d'échanges réguliers avec la Direction Départementale des Territoires de la Moselle et les autres partenaires du projet. Ces éléments ont été intégrés au présent projet d'avenant.

Le projet « Aménagement Cour du Languedoc et Tours du Limousin » est présenté pour mémoire dans le cadre de l'avenant. Il devra être développé, tant au niveau contenu qu'ingénierie, en 2011.

Sous réserve de leur validation par l'ANRU, des opérations complémentaires (Aménagement des rues Boulonnais, Artois, Picardie et chemin du Barrois) ont été présentées, en substitution des travaux d'aménagement du boulevard d'Alsace, liés au TCSP.

Le niveau global d'engagement financier au terme de la convention du 20 décembre 2005 s'élevait à 70 283 324 €

Le présent avenant à cette convention porte le montant prévisionnel de dépenses à 138 027 297 € TTC. Ce montant intègre notamment la participation financière des bailleurs sociaux au titre de la reconstitution de l'offre locative de logement sociaux pour un montant de 46 891 199 € HT.

Une base de subventionnement de 116 939 942 € HT est retenue et financée comme ci-dessous, pour les opérations suivantes :

<u>Partenaires</u>		
Ville de Metz	22 237 994 €	HT
Metz Métropole	11 203 144 €	HT
Conseil Régional	2 000 000 €	HT
Bailleurs sociaux	46 891 199 €	HT
CDC fonds propres	255 516 €	TTC
FEDER	5 717 491 €	HT
Etat	1 614 549 €	HT
Autres	5 895 184 €	HT
ANRU	21 124 866 €	HT
Dont Plan de relance ANRU	558 016 €	HT
 <u>Opérations</u> (Base de financement prévisionnel)		
Plate-forme socio-économique	5 411 569 €	HT
Reconstitution de l'offre de logements (Tranches 1 et 2)	54 602 760 €	HT
Le village de bureaux		
- 1ère phase	1 341 190 €	HT
- 2ème phase	932 030 €	HT
Aménagement de l'espace Descartes	921 250 €	HT
Aménagement de l'accueil au Pôle des Lauriers	278 000 €	HT
Aménagement rue du Boulonnais	167 224 €	HT
Aménagement rue d'Artois	400 080 €	HT
Aménagement chemin du Barrois	41 780 €	HT
Aménagement cour du Languedoc et tours du Limousin	5 898 810 €	HT
Aménagement du boulevard d'Alsace	5 482 240 €	HT
Ingénierie et conduite de projet	885 000 €	HT

Les différentes actions feront l'objet de toutes délibérations spécifiques au fur et à mesure de leur programmation sur les exercices concernés, ce qui permettra de suivre l'évolution de ce contrat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires, relative à la mise en oeuvre du renouvellement urbain de Metz-Borny,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Interventions de : M. THIL Patrick, M. NZIHOU Patrice, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme STEMART Anne, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy.

DCM N°10-10-28-03 : Année internationale de la Biodiversité à Metz :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose que dans le cadre de l'année internationale de la Biodiversité, la Ville de Metz va proposer aux messins une exposition photos et un cycle de conférences sur le thème de la biodiversité à Metz.

Cette manifestation à la fois éducative et ludique a pour objectif de sensibiliser par l'image les messins, adultes et enfants, à la diversité des espaces et des espèces présentes sur notre territoire communal.

Cette opération s'inscrit également dans la démarche d'Agenda 21 avec l'élaboration d'une stratégie en faveur du développement de la biodiversité à Metz.

Du 29 octobre au 18 décembre 2010 le Cloître des Récollets accueillera une exposition qui illustrera ce thème sur la base de photos fournies par l'Association Régionale de Défense de l'Environnement par l'Image (ARDEI) et Photoforum, le club photos de Metz.

Des visites guidées de l'exposition seront proposées aux écoles messines en semaine et seront animées par l'association «Connaître la Nature – Les Coquelicots ».

Un cycle de 8 conférences est proposé chaque mardi soir à compter du 26 octobre 2010 au Grand Grenier des Récollets. Des universitaires et des naturalistes animeront ces conférences.

Jean-Marie PELT clôturera le cycle de conférences le 14 décembre au Grand Salon de l'Hôtel de Ville.

Le budget prévisionnel pour cette opération est estimé à 12 000 euros TTC inscrits au budget de l'exercice en cours. Les dépenses sont principalement liées à la confection des panneaux d'exposition et aux animations pour les scolaires.

L'opération ayant été labellisée par le Ministère du Développement Durable, une participation financière a été demandée à la DREAL.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE REALISER** cette opération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels,
- **DE SOLLICITER** toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Interventions de : Mme NICOLAS Martine, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 9 Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme STEMART Anne, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAADI Sélima, M. TOULOUZE Jean-Michel.

DCM N°10-10-28-04 : U.E.M. – Création d’une filiale « Energies renouvelables » par la SAEML UEM et acceptation de dividendes versés au titre de l’exercice 2009 :

M. JEAN, Rapporteur, expose que la Société Anonyme d’Economie Mixte Locale (SAEML) UEM détient à ce jour 100 % de deux filiales qui ont chacune la forme d’une Société par Actions Simplifiée (SAS) :

- URM qui est gestionnaire de réseaux de distribution d’électricité dans le périmètre d’intervention de la concession de distribution de service public ;
- ENERGEM dont l’objet porte sur toutes opérations industrielles, commerciales et de services se rapportant à la production, la fourniture d’énergies (notamment électricité, gaz, chaleur et froid) et toutes prestations complémentaires.

La création de ces deux filiales a répondu à la libéralisation du secteur énergétique.

Cette libéralisation a confronté UEM à l’obligation de séparer l’activité de distribution des activités de production et de fourniture d’électricité s’agissant de la création d’URM et à l’absolue nécessité de sortir de ses territoires historiques de concession et du champ strict de ses métiers traditionnels pour mettre en œuvre les réponses adéquates à l’ouverture à la concurrence et aux opportunités de l’ouverture des marchés.

UEM a ainsi pu se positionner comme un acteur concurrentiel :

- sur les appels d’offres dont le caractère « multisites » supposait de pouvoir intervenir au delà du périmètre d’intervention de la concession de distribution de service public ;
- en proposant des offres tant d’électricité que de gaz.

Désormais, UEM souhaite développer son activité dans le domaine des énergies renouvelables (EnR) dont les potentiels sont importants, plus particulièrement en matière de photovoltaïque.

Il devient dès lors important de donner un support juridique à la création d’une structure dotée de la personnalité morale dédiée aux énergies renouvelables, filiale d’UEM, afin d’améliorer les performances de cette dernière dans les différents domaines des EnR et de permettre de sortir du territoire historique de la SAEML UEM.

C’est pourquoi, lors de ses Conseils d’Administration du 18 novembre 2009 et du 21 janvier 2010, UEM a décidé de constituer une filiale chargée de porter certains projets.

Cette filiale prendra la forme d’une Société par Action Simplifiée (SAS) dont l’actionnaire direct sera UEM et les actionnaires indirects la Ville de Metz et la CDC au travers de leurs participations dans la SAEML UEM.

Il est précisé que cette société pourra créer ou prendre, par tous moyens, des participations et des intérêts dans d’autres sociétés dont l’activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

De plus, par décision en date du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal a acté le principe de sa transformation au 31 décembre 2007 de la Régie de l'Usine d'Electricité de Metz en Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML).

Il est rappelé que par cette même décision, l'ouverture du capital de la SAEML UEM a été actée à hauteur de 15% par voie de cession d'actions au profit de la CDC, 85% du capital restant détenu par la Ville de Metz.

Lors de son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juin 2010, la SAEML UEM a décidé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2009 s'élevant à 14 320 985 € de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 10 000 000 €
- le solde, à savoir 4 320 985 € à la réserve ordinaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, au vu des décisions du Conseil d'Administration de la SAEML des 18 novembre 2009 et 21 janvier 2010 et de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juin 2010 :

- d'approuver la création d'une filiale commerciale dont l'organisation, les modalités de sa gouvernance et son objet statutaire sont précisés dans les statuts joints en annexe ;
- de prendre acte de la décision de l'Assemblée Générale de la SAEML UEM du 24 juin 2010 et d'accepter les dividendes à recevoir ;
- d'accepter la recette correspondant à 85 % de 10 000 000 € soit 8 500 000 € ;
- d'ordonner les inscriptions budgétaires correspondantes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

CREATION D'UNE FILIALE « ENERGIES RENOUVELABLES »

- **D'APPROUVER**, après avoir pris connaissance des projets de statuts de la Société par Actions Simplifiée dénommée « ENERGREEN PRODUCTION », le principe de la création d'une filiale commerciale par la SAEML UEM pour développer son activité énergies renouvelables ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche concernant la mise en œuvre de la présente délibération en intégrant la finalisation des projets de statuts et signer tout document se rapportant à cette opération.

ACCEPTATION DE DIVIDENDES VERSES AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de l'Assemblée Générale de la SAEML UEM prise le 24 juin 2010 portant sur l'affectation du bénéfice net comptable,
- **D'ACCEPTER** la recette de 8 500 000 € correspondante ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Interventions de : M. LEBEAU, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOHPETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Ne prennent pas part au vote : 7 Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : 2 M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme FRITSCH-RENARD Anne.

DCM N°10-10-28-05 : Rapport sur l'activité des SAEML UEM et Metz Technopole et bilan annuel du contrat de concession pour le service public de l'électricité pour l'exercice 2009 :

M. JEAN, Rapporteur, expose que l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation annuelle par les représentants des organes délibérants des Collectivités Territoriales au sein des Sociétés d'Economie Mixte d'un rapport retraçant l'activité et la gestion des SEM pour l'exercice écoulé. La Ville étant actionnaire des SAEML UEM et METZ TECHNOPOLE, il convient de présenter ces rapports au Conseil Municipal.

De plus, en application de l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux réseaux de distribution d'électricité, le concessionnaire doit présenter un bilan annuel intégrant des informations d'ordre économique, commercial, technique et financier permettant d'évaluer le volume et la qualité de l'exécution de ses missions tant au niveau de la zone de distribution qu'au niveau de la maille de la commune. Le rapport est joint en annexe et rappelle notamment les modalités de gestion du service et les conditions de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- APPROUVER le rapport de l'activité des SAEML UEM et METZ TECHNOPOLE pour l'exercice 2009,
- PRENDRE ACTE du bilan annuel 2009 du contrat de concession pour le service public de l'électricité.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** les rapports présentés,
- **DE PRENDRE ACTE** du bilan annuel pour l'exercice 2009 du contrat de concession pour le service public de l'électricité.

Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, M. KHALIFE Khalifé.

Explication de vote demandée par : ./.

A la demande des Groupes Metz Demain et Un Destin pour Metz, la délibération fait l'objet de deux votes distincts respectivement pour la SAEML UEM et la SAEML Metz Technopole.

Premier vote sur le bilan annuel de la SAEML UEM :

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme NICOLAS Martine.

Deuxième vote sur le bilan annuel de la SAEML Metz Technopole :

Voix pour : 40 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON

Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2).

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Ne prennent pas part au vote : 13 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : 2 M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme NICOLAS Martine.

DCM N°10-10-28-06 : Convention de mandat avec l'UEM pour la modernisation du barrage de la Préfecture :

M. JEAN, Rapporteur, expose que le barrage mobile de la Préfecture appartient à la Ville de Metz et sa manœuvre est effectuée par l'Usine d'Electricité de Metz sous le contrôle de VNF (Voies Navigables de France).

Il a pour utilité de maintenir le niveau du plan d'eau navigable de la Moselle en liaison avec la Centrale de Wadrineau. En cas de crue, sa manœuvre obéit à un protocole établi par la Préfecture pour protéger l'amont et l'aval du bras mort des inondations.

Afin d'optimiser la gestion du débit de la Moselle, l'UEM a mis en œuvre la rénovation du système de contrôle commande du barrage de Wadrineau, afin de l'automatiser.

La modernisation concomitante des équipements du barrage de la Préfecture paraît indispensable pour une bonne gestion globale des ouvrages.

Cette rénovation du système de commande du barrage de la Préfecture s'élève à 18 699 €HT, soit 22 364 €TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter ces travaux de rénovation,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'UEM la convention de mandat relative à cette opération,
- d'imputer les dépenses sur le budget concerné.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** la réalisation des travaux proposés pour un montant estimé à 18 699 € HT, soit 22 364 €TTC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer avec l'UEM la convention de mandat se rapportant à cette opération,
- **D'IMPUTER** les dépenses sur le budget concerné.

Intervention de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 54 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absent au moment du vote : 1 M. DARBOIS René.

DCM N°10-10-28-07 : Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Metz :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que la modification envisagée est constituée des points suivants :

- 1) Permettre certains travaux sur les bâtiments existants non conformes au PLU,
- 2) Réintroduction d'un alinéa dans l'article 6 relatif aux bandes de constructibilités dans les parcelles d'une superficie au moins égale à 2500 m²,
- 3) Changement d'affectation du site de l'ancien Tri Postal sis rue Clotilde Aubertin à Metz en zone d'habitat,
- 4) Changement d'affectation de l'ancien cimetière des Petites Sœurs des Pauvres sis rue Jeanne Jugan à Metz en zone d'habitat,
- 5) ZAC de la Petit Voëvre : réajustement du plan,
- 6) Modification du périmètre de la zone 1AUA2, ZAC de l'Amphithéâtre.

Ainsi, par arrêté municipal du 06/05/2010, une enquête publique a été prescrite. Celle-ci a duré 32 jours du 15 juin 2010 au 16 juillet 2010. Plusieurs observations ont été émises auprès du commissaire-enquêteur dont les conclusions sont favorables à la modification n°3 du PLU avec des réserves sur les points n°3 et n°4 et avec des recommandations sur les point n°4 et sur une observation déposée par la société RECYLUX (voir conclusions du commissaire-enquêteur en pièce jointe).

Il est proposé de retenir les réserves du commissaire-enquêteur. Ainsi :

- Concernant le site de l'ancien centre de Tri Postal, la Ville fera effectuer par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine des sondages et un

diagnostic concernant la pollution existante et les risques éventuels sous réserve de l'accord des propriétaires des terrains. Le point est donc reporté dans l'attente des résultats de ces sondages et de ce diagnostic.

- Concernant le terrain de l'ancien cimetière des Petites Sœurs des Pauvres, la proposition faite par le commissaire-enquêteur d'un classement en 2 zonages distincts (UIL et UCB3) sera mise en œuvre suivant ces préconisations.

Concernant les recommandations :

- Concernant l'ancien cimetière des Petites Sœurs des Pauvres, ce terrain n'est plus soumis aux servitudes résultant de l'application de l'article L2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. En conséquence, la servitude a donc été levée conformément à l'avis de la Préfecture de Moselle.
- Concernant la demande de la société RECYLUX, il est indiqué dans l'article 10 du règlement de la zone UXD5 qu'« une hauteur supérieure pourra être autorisée lorsque les contraintes techniques liées à la nature de l'activité exercée l'exigent ». Il n'appartient par contre pas au PLU de donner autorisation de construire à une société ou à un particulier. Cette mesure relève du Permis de Construire.
- Concernant l'avenir de la rue de Faultrier, il n'y a pas de travaux programmés actuellement. En conséquence, il est proposé un classement du bosquet en question en zone de « plantations à réaliser » matérialisée sur les documents graphiques et interdisant toute construction à son emplacement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme prenant en compte les réserves et recommandations du Commissaire-Enquêteur, et de reporter l'examen du point 3 de cette modification (changement d'affectation du site de l'ancien Tri Postal).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

APPROBATION DU POINT N°1

- **D'APPROUVER** le point n°1 de la modification n°3 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente,
- **DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121 du code général des collectivités territoriales),
- **DE DIRE** que la présente délibération sera exécutoire :
 - après l'accomplissement des mesures de publicités précitées.

APPROBATION DU POINT N°2

- **D'APPROUVER** le point n°2 de la modification n°3 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente,
- **DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121 du code général des collectivités territoriales),

- **DE DIRE** que la présente délibération sera exécutoire :
 - après l'accomplissement des mesures de publicités précitées.

APPROBATION DU POINT N°3

- **DE REPORTER** le point n°3 de la modification n°3 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente afin de tenir compte des réserves émises par le commissaire-enquêteur et réexaminer ce point,
- **D'ENGAGER** la réalisation de sondages et d'un diagnostic concernant la pollution existante et les risques éventuels sur le site par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine sous réserve de l'accord des propriétaires des terrains,
- **DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121 du code général des collectivités territoriales),
- **DE DIRE** que la présente délibération sera exécutoire :
 - après l'accomplissement des mesures de publicités précitées.

APPROBATION DU POINT N°4

- **D'APPROUVER** le point n°4 de la modification n°3 du plan local d'urbanisme en intégrant la réserve émise par le commissaire-enquêteur qui consiste à « prendre en compte les demandes de modifications exprimées par maints intervenants, en reclassant les terrains de l'ancien cimetière des Petites Sœurs des Pauvres en deux parties distinctes : une bande en front à rue de la rue Jeanne Jugan en « UIL » et le reste en « UCB3 » » et en tenant compte de ses recommandations en classant le bosquet situé le long de la rue de Faultrier en « plantations à réaliser »,
- **DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121 du code général des collectivités territoriales),
- **DE DIRE** que la présente délibération sera exécutoire :
 - après l'accomplissement des mesures de publicités précitées.

APPROBATION DU POINT N°5

- **D'APPROUVER** le point n°5 de la modification n°3 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente,
- **DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121 du code général des collectivités territoriales),
- **DE DIRE** que la présente délibération sera exécutoire :
 - après l'accomplissement des mesures de publicités précitées.

APPROBATION DU POINT N°6

- **D'APPROUVER** le point n°6 de la modification n°3 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente,
- **DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121 du code général des collectivités territoriales),
- **DE DIRE** que la présente délibération sera exécutoire :
 - après l'accomplissement des mesures de publicités précitées.

Interventions de : M. ZIMMERMANN Marie-Jo, M. ALDRIN Jérémy, M. THIL Patrick, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. LIOGER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 40 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2).

Voix contre : 14 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Abstention : ./.

Absent au moment du vote : 1 M. JEAN Thierry.

DCM N°10-10-28-08 : ZAC du Sansonnet (Quartier de Devant-les-Ponts) – Réalisation du parc paysager et des jardins familiaux – Travaux d'aménagement :

Mme FERRARO, Rapporteur, expose que la ZAC du Sansonnet d'une superficie de 12,3 ha dans le quartier de Devant-les-Ponts a été créée lors de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2006 afin de proposer une nouvelle offre de logements.

Le projet global de construction de 385 logements (soit 45 000 m² SHON environ) a été défini dans le respect des objectifs initiaux validés lors du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC. Le premier élément perceptible du quartier sera le végétal qui joue par ailleurs un grand rôle dans la gestion des eaux pluviales par infiltration.

Le projet comprend notamment un parc urbain sur environ 2,3 ha répondant à un besoin de détente et de récréation dans le tissu urbain conformément aux orientations initiales et aux propositions concertées avec la population.

Le parc paysager étudié par le groupement CITADIA Conseil – AC Ingénierie Lorraine chargé des études d'urbanisme et d'aménagement, occupera la zone inondable inconstructible (classé NP7 au Plan Local d'Urbanisme).

L'aménagement de ces espaces sera limité en terrassements en raison des contraintes d'inondabilité. Une aire de jeux pour enfants trouvera place dans le parc.

La création d'une soixantaine de jardins familiaux sur près de 1 ha y est prévue dans cette même emprise sur le pourtour du parc.

Cet ensemble structurant pour la zone et favorisant, par sa situation, une réappropriation et une valorisation du site, sera intégré au Programme global des Equipements Publics de la zone, qui sera soumis prochainement à l'approbation du Conseil Municipal.

Les dépenses de cet aménagement seront réalisées au titre des travaux d'infrastructures et d'équipement de la ZAC prévus au bilan de la ZAC.

L'enveloppe financière allouée à ces travaux est arrêtée à 1 000 000 € TTC définie comme suit :

- montant de la tranche ferme comprenant l'aménagement du parc et ses jardins familiaux estimé à 907 000 € TTC,
- montant de la tranche conditionnelle d'équipement de l'aire de jeux d'enfants estimé à 93 000 € TTC.

La mission de maîtrise d'œuvre de suivi de la réalisation est assurée en régie par le service des espaces verts de la Ville de Metz.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le programme de travaux pour un montant estimé à 1 000 000 € TTC portant sur le parc paysager et la création d'une soixantaine de jardins familiaux étudiés par le groupement CITADIA Conseil – AC Ingénierie Lorraine chargé des études d'urbanisme et d'aménagement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer les procédures de passation des marchés de travaux adéquates, à signer les marchés et leurs avenants éventuels,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public menée par voie d'Appels d'Offres Ouverts en vue de la réalisation de l'opération de travaux susvisée,
- **DE RENVOYER** à la Commission d'Appels d'Offres, seule compétente, le soin de désigner les attributaires des marchés de travaux correspondants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux, notamment les marchés, après attribution par

la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **DE DECIDER** d'imputer les dépenses correspondantes sur les divers chapitres et articles correspondants au budget annexe des zones.

Interventions de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 M. JEAN Thierry, M. SCUDERI Thomas, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2).

DCM N°10-10-28-09 : Cession d'un terrain communal dans la ZAC des Hauts de Queuleu :

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que par délibération du 27 novembre 2008, le Conseil Municipal décidait, au terme du traité de concession Ville de Metz/SAREMM, d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC des Hauts de Queuleu et de reprendre en régie à compter du 1er janvier 2009 l'achèvement de la réalisation des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de ladite zone.

Dans cette optique, il est proposé de céder à la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Moselle, dans la perspective de la construction du nouveau pôle BTP 57, un terrain de 57 a 22 ca au prix de 46 €HT le m², conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit un montant total de 314 801,55 €TTC.

Il s'agit, en l'occurrence, de la délocalisation de deux entités, du siège de la fédération ainsi que de la caisse de congés payés actuellement boulevard Paixhans.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CEDER** à la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Moselle – 1, boulevard Paixhans – 57000 METZ ou, sous réserve de l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, selon le cahier des charges réglementant la ZAC des Hauts de Queuleu, le terrain communal cadastré sous :

BAN DE BORN Y

Section CP – n° 296/25 – 57 a 22 ca

dans la perspective de la construction du nouveau pôle du bâtiment et des travaux publics de Moselle ;

- **DE PROCEDER** à l'établissement et à la signature d'un compromis de vente permettant à la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Moselle d'entreprendre toutes les actions nécessaires au lancement de son projet ;
- **DE REALISER** cette opération foncière au prix de 46 €HT le m2, conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit un montant total de 314 801,55 €TTC, ce prix étant payable au comptant à la signature de l'acte authentique de vente ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 54 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absent au moment du vote : 1 M. JEAN Thierry.

DCM N°10-10-28-10 : Déclassement et vente de deux emprises foncières communales situées rue Pilâtre de Rozier et réaménagement des espaces restant propriété de la Ville de Metz :

M. LECOCQ, Rapporteur, expose qu'en 2007, la Ville de Metz intégrait la rue Pilâtre de Rozier dans le domaine communal par la procédure des biens vacants et sans maître.

La copropriété située 5 Quai Paul Wiltzer a sollicité l'acquisition d'une parcelle d'environ 200 m2, constituant le fond de ladite rue.

D'autre part, la Ville de Metz a proposé la cession d'une seconde emprise foncière d'environ 90 m2 à la SCI Saint Bernard, propriétaire de l'immeuble 15 rue de Paris, représentée par Monsieur Fabrice POLATO.

Il s'agit, en l'occurrence, de délaissés qui ne présentent aucun intérêt public et il est donc proposé de procéder au déclassement de ces emprises préalablement à leurs cessions sur la base de 15 €/m2, conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit un prix total approximatif de 3 000 € pour la copropriété 5 Quai Paul WILTZER et 1 350 € pour la SCI Saint Bernard ;

Par ailleurs, il est envisagé de réaménager les espaces restant propriété de la Ville de Metz avec :

- remise à neuf de la chaussée d'accès aux garages,
- organisation de 23 places de stationnement dont une pour Personne à Mobilité Réduite sur la placette, intégrées dans le dispositif des zones bleues du quartier des Isles,
- abattage de 8 arbres dont l'état sanitaire n'est pas satisfaisant,
- plantation d'arbres et de végétations basses en pied de façade,
- création de zones engazonnées permettant de récupérer les eaux de pluie,
- éclairage de la placette.

Ces travaux dont la réalisation est prévue de Novembre 2010 au printemps 2011 représentent un coût global estimé à 180 000 €TTC, inscrits au programme d'investissement de l'exercice en cours.

Le projet a été présenté aux riverains lors d'une réunion publique le 29 septembre 2010.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

**DECLASSEMENT ET VENTE DE DEUX EMPRISES FONCIERES COMMUNALES
SITUEES RUE PILATRE DE ROZIER A METZ**

- **DE DECLASSER ET DE CEDER** à la copropriété située 5, Quai Paul Wiltzer, représentée par Mlle Carine FROSTER, syndic, une emprise foncière communale d'environ 200 m2, à distraire de la parcelle cadastrée sous :

BAN DE METZ

Section 03 – n° 148 – rue Pilâtre de Rozier – 26 a 69 ca ;

- **DE DECLASSER ET DE CEDER** à la SCI Saint Bernard, représentée par Monsieur Fabrice POLATO, ou à toute personne physique ou morale se substituant à elle une emprise foncière communale d'environ 90 m², à distraire de la parcelle cadastrée sous :

BAN DE METZ

Section 03 – n° 148 – rue Pilâtre de Rozier – 26 a 69 ca ;

- **DE REALISER** ces cessions sur la base de 15 €/m², conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit un prix total approximatif de 3 000 € pour la copropriété 5 Quai Paul Wiltzer et 1 350 € pour la SCI Saint Bernard, le prix exact étant déterminé après arpentage de la parcelle ;
- **DE PRENDRE** les frais d'arpentage à la charge de la Ville de Metz ;
- **DE LAISSER** à la charge des acquéreurs tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE CONSTITUER** les servitudes de passage nécessaires au profit des immeubles avoisinants pour ce qui concerne la copropriété 5 Quai Paul Wiltzer ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice en cours ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de cette opération et à signer tous les documents y afférents.

REAMENAGEMENT DES ESPACES PROPRIETE DE LA VILLE DE METZ **RUE PILATRE DE ROZIER**

- **DE REALISER** les travaux de réaménagement de la rue Pilâtre de Rozier, avec notamment l'organisation de 23 places de stationnement intégrées dans le dispositif des zones bleues du quartier des Isles. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Metz, le coût de l'opération étant estimé à 180 000 € TTC inscrits au Programme d'Investissement de l'exercice en cours ;
- **DE CONFIER** la réalisation des travaux aux entreprises titulaires des marchés à bons de commande en cours ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre ;
- **D'IMPUTER** les dépenses sur le budget de l'exercice en cours.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 54 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2).

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absent au moment du vote : 1 M. LEBEAU Emmanuel.

DCM N°10-10-28-11 : Déclassement et cession à Metz Habitat Territoire de terrains communaux, angle rue de l'Ardèche/boulevard de l'Europe à Plantières :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que la Ville de Metz est propriétaire de délaissés des voiries existantes d'une superficie d'environ 24 a 12 ca situés à l'angle de la rue de l'Ardèche et du boulevard de l'Europe à Plantières.

Cette emprise, actuellement en espace public, ne présente pas d'intérêt particulier pour la Ville de Metz qui en a proposé l'acquisition à Metz Habitat Territoire afin d'y réaliser 17 logements dans le cadre de la reconstitution de l'offre GPV.

Le service France Domaine a évalué ce terrain à 190 €HT le m2 de SHON.

Pour favoriser la réalisation de logements sociaux sur des espaces dont les prix du foncier ne sont pas compatibles avec un équilibre financier d'opérations pour des logements de ce type, l'Etat applique pour la cession des terrains de son domaine privé, conformément à la loi de programmation pour la cohésion sociale, une décote pouvant atteindre 25 % de la valeur vénale.

Il est proposé, à l'instar de ce que l'Etat met en œuvre pour ses propriétés, de céder ce terrain, après déclassement, à Metz Habitat Territoire sur la base de l'évaluation de France Domaine à laquelle une décote de 25 % est appliquée, soit un prix de vente approximatif de 218 310 € HT (142,50 €HT le m2 de SHON) pour une SHON prévisionnelle de 1 532 m2.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECLASSER ET DE CEDER** à Metz Habitat Territoire- 10, rue du Chanoine Collin BP 20725 – 57012 METZ CEDEX les terrains cadastrés sous :

BAN DE PLANTIERES

Section PD – n° 151 – 1 a 80 ca

Section PD – n° 153 – 22 a 30 ca

dans la perspective de la construction de 17 logements sociaux ;

- **DE REALISER** cette cession sur la base de 142,50 € HT le m2 de SHON après application d'une décote de 25 %, à l'instar de ce que l'Etat met en œuvre pour son domaine privé, soit un prix de vente approximatif de 218 310 € HT pour une SHON prévisionnelle de 1 532 m2, montant payable au comptant à la signature de l'acte de vente ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Interventions de : Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme LETY Michèle, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. THIL Patrick, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. le Maire..

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstentions : 7 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam.

Ne prend pas part au vote : 1 Mme KAUCIC Isabelle.

Absent au moment du vote : ./.

DCM N°10-10-28-12 : Création d'une Commission de cession du Patrimoine :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que la mise en vente d'immeubles communaux s'opère le plus souvent après avis d'appel à candidature et mise en concurrence.

Dans le but de préparer les décisions devant être arrêtées par le Conseil Municipal et relatives à la vente de ces biens, il est proposé la création d'une Commission du Patrimoine.

Cette Commission sera chargée d'examiner, à titre consultatif, les offres reçues en vue de l'acquisition du patrimoine mis en vente.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer une commission du Patrimoine et de désigner, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les représentants du Conseil Municipal appelés à y siéger.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CREER** pour toute la durée du mandat une Commission Consultative du Patrimoine ;
- **D'ELIRE** à la représentation proportionnelle 6 membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette Commission ;
- **DE DESIGNER** à cet effet :
 - Président : Monsieur le Maire ou son représentant
 - M. GANDAR Pierre, Conseiller Municipal
 - M. MARTALIE Stéphane, Conseiller Municipal
 - Mme MEDOC Michèle, Conseiller Municipal
 - Mme KNECHT Huguette, Conseiller Municipal
 - M. KHALIFE Khalifé, Conseiller Municipal
 - Mme NICOLAS Martine, Conseiller Municipal
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la convoquer chaque fois que nécessaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

Interventions de : M. THIL Patrick, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOQC Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam,

Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme NICOLAS Martine, M. BELHADDAD Belkhir.

DCM N°10-10-28-13 : POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

DCM N°10-10-28-14 : Désaffectation de logements scolaires :

Mme BORI, Rapporteur, expose que la Ville de Metz est propriétaire d'immeubles qui étaient réservés au logement des enseignants, ou affectés à des usages scolaires.

Trois de ces logements, situés dans les immeubles 2, rue Charles Nauroy et 20, rue du Coupillon, viennent d'être libérés.

Une procédure de désaffectation est nécessaire pour leur attribuer un autre usage.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de désaffecter ces logements.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DESAFFECTER** le logement situé au rez-de-chaussée droite de l'immeuble 2, rue Charles Nauroy,
- **DE DESAFFECTER** les logements situés au rez-de-chaussée et au 2ème étage de l'immeuble 20, rue du Coupillon

Intervention de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 5 Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme NICOLAS Martine, M. BELHADDAD Belkhir, M. LIOGER Richard.

DCM N°10-10-28-15 : Avenant au bail emphytéotique du 14 Mars 1994 liant la Ville de Metz à la Société Somergie :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose que pour répondre à des demandes de riverains subissant des nuisances dues à la proximité de la déchetterie située rue de la Houblonnière, la société SOMERGIE a aménagé un mur anti bruit sur les parcelles voisines propriétés de la Ville de Metz.

Le terrain sur lequel a été construite la déchetterie faisant l'objet d'une mise à disposition à la société SOMERGIE par bail emphytéotique, il a été proposé à ladite société d'inclure les parcelles ayant servi de terrain d'assise au mur anti bruit dans l'emprise foncière mise à disposition par bail emphytéotique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'agrandir l'emprise foncière mise à disposition de la société SOMERGIE d'une surface complémentaire de 2 894m² par le biais d'un avenant au bail emphytéotique.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AGRANDIR** d'environ 2894m² la parcelle mise à disposition de la société SOMERGIE, correspondant aux parcelles cadastrées sous :

BAN DE PATROTTE METZ NORD

Section HM n°150 – 1809 m²

Section HM n°151 – 421 m²

Section HM n°171 – 664 m²

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération, et signer tous documents y afférents.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danièle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danièle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam,

Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 6 Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LIOGER Richard Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. LECOCQ Jean-Louis.

DCM N°10-10-28-16 : Parking Coislin – Modification du périmètre délégué ainsi que du délai de réalisation des travaux et aménagement de la rue Saint-Henry :

M. TRON, Rapporteur, expose que par délibération en date du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de retenir la société Q-PARK comme délégataire de service public pour exploiter le parking en surface de la place Coislin.

La Délégation de Service Public a été consentie pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2010.

Le contrat qui a été conclu doit aboutir au remblaiement du parking souterrain avec de la terre et à la plantation d'arbres de haute tige afin d'améliorer l'image de ce parking et de la place et lui donner ainsi une image végétale originale.

Cette amélioration de l'image s'inscrit dans le cadre plus large de rénovation et de modernisation du parking dont les travaux sont estimés à un montant de 1 278 000 € Hors Taxes, montant qui sera supporté par le Délégué.

Des travaux de réaménagement de la rue Saint Henry doivent accompagner le projet de rénovation du parking afin de donner à l'ensemble de l'espace une unité architecturale et urbaine. Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, prévoit la création d'une voie nouvelle d'accès au parking, la remise en état de la voie de circulation desservant les rues Coislin et Royale et le déplacement de la sanisette.

De plus, les travaux entrepris par le Délégué ont démarré le 13 septembre dernier pour une durée contractuelle de 5 mois. Or, pour permettre d'offrir une capacité maximale de stationnement pendant le marché de Noël et le début des soldes, il est proposé un phasage différent des travaux selon le planning joint en annexe. Les travaux s'achèveront donc au printemps 2011.

Enfin, de légers ajustements du périmètre délégué sont nécessaires afin de le faire coïncider aux futurs aménagements du parking.

L'avenant n°1 au contrat de délégation de service public reprend ces différents éléments et il est proposé de l'approuver et d'autoriser, en conséquence, Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

**PARKING COISLIN – MODIFICATION DU PERIMETRE DELEGUE
AINSI QUE DU DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX**

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant N°1 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du parking de surface de la place Coislin tel que joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant sa mise en œuvre.

AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT HENRY

- **DE REALISER** les travaux de réaménagement de la rue Saint Henry, qui comprennent :
 - la création d'une voie nouvelle d'accès au parking,
 - la remise en état de la voie de circulation desservant les rues Coislin et Royale,
 - le déplacement de la sanisette,

pour un coût global de 120 000 euros T.T.C. à financer au moyen des crédits inscrits au programme d'investissement de l'exercice en cours,
- **DE CONFIER** la réalisation des travaux aux entreprises titulaires des marchés à bons de commande en cours :
 - marché de travaux d'aménagements et de gros entretien de trottoirs et de chaussées : EUROPEAN TP – LINGENHELD (marché n° 100022-00),
 - marché de travaux d'application d'asphalte : ZILLHARDT & STAUB (marché n° 090005),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,
- **DE DECIDER** d'imputer les dépenses sur le budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danièle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danièle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme

SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme KAUCIC Isabelle.

DCM N°10-10-28-17 : Versement d'une participation financière complémentaire à l'Orchestre National de Lorraine :

M. FONTE, Rapporteur, expose qu'administré par un syndicat mixte comprenant la Ville de Metz, l'Etat DRAC Lorraine et la Région Lorraine, l'Orchestre a obtenu le label National du Ministère de la Culture et rayonne notamment à travers l'accompagnement des productions de l'Opéra-Théâtre mais aussi de la programmation spécifique à l'Arsenal lui conférant un rôle singulier dans la vie culturelle messine.

Dans le cadre du budget primitif, le Conseil Municipal a acté le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 923 610 euros à l'Orchestre National de Lorraine soit une subvention en augmentation par rapport à 2009 de 0,94% (+ 18110 €).

Néanmoins, les dépenses nouvelles liées à l'installation de l'Orchestre National de Lorraine dans les locaux de Belletanche avaient été insuffisamment prises en compte dans le calcul de cette contribution. Pour permettre à L'ONL d'absorber ces dépenses nouvelles, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention complémentaire de 40 000 € portant la subvention totale à 1 963 610 € soit une augmentation de 3,05% par rapport à 2009.

La subvention totale 2010 représente ainsi 32% du budget global de l'ONL.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VERSER** une participation financière complémentaire d'un montant de 40 000 euros à l'Orchestre National de Lorraine,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme NICOLAS Martine, M. THIL Patrick, M. FONTE Antoine, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 54 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR

Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absent au moment du vote : 1 M. TOULOUZE Jean-Michel

DCM N°10-10-28-18 : Versement de subventions à diverses associations :

Mme SAADI, Rapporteur, expose que la Commission des Affaires Culturelles, réunie en date du 5 octobre 2010 propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 17 800 € aux associations suivantes :

- 15 000 € à la Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle / Ligue de l'Enseignement, pour l'organisation de la rétrospective Straub, événement d'ampleur nationale prévu au printemps 2011 qui présentera l'ensemble de la filmographie du cinéaste dans sa ville natale au Centre Pompidou-Metz, un concert à l'Arsenal, une Carte blanche à Jean-Marie Straub au Caméo-Ariel, une exposition à l'Ecole Supérieure d'Art de Metz Métropole, des tables-rondes, conférences destinées particulièrement aux lycéens et aux étudiants et une journée d'études à l'Université Paul Verlaine de Metz. La subvention sera complétée par une subvention en 2011 de 15 000 € pour porter l'engagement de la Ville sur cette manifestation à hauteur globale de 30 000 €
- 1 500 € à l'Association des Travailleurs de Turquie de la Moselle, à titre exceptionnel, pour l'organisation d'une soirée musicale au Centre Petit Bois (Borny) le 11 décembre prochain,
- 300 € au Comité SOS Racisme Moselle au titre du fonctionnement de l'association,
- 500 € à l'association Amifort, dans le cadre du devoir de mémoire, au titre d'une participation financière liée à l'édification du Monument à la mémoire des combattants de 1940 et des Troupes de Forteresse à Veckring,
- 500 € à la 230e section d'Entraide de la Médaille Militaire de Metz pour le renouvellement de son drapeau.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** l'attribution de subventions pour un montant total de 17 800 € aux associations suivantes:
 - F.O.L. Moselle / Ligue de l'Enseignement (Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle) 15 000 €
 - Comité SOS Racisme Moselle 300 €
 - A.T.T.M. (Association des Travailleurs de Turquie de la Moselle) 1 500 €

- Amifort 500 €
- 230e section d'Entraide de la Médaille Militaire de Metz 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 5 M. TOULOUZE Jean-Michel, M. ALDRIN Jérémy, M. LIOGER Richard, M. THIL Patrick, M. ANTOINE Christian (excusé).

DCM N°10-10-28-19 : Versement d'une subvention à la Fabrique de la Cathédrale :

M. MARTALIE, Rapporteur, expose que la Fabrique de la Cathédrale de Metz a sollicité la participation financière de la Ville de Metz aux frais de chauffage de l'édifice qui appartient à l'Etat.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 1990, la Municipalité a décidé de participer aux dépenses de chauffage de la Cathédrale sur la base de 75% du montant des factures arrêtées pour chacune des périodes de chauffe.

Le coût total des consommations, pour la période de juillet 2009 à juin 2010, s'élève à 27 737,44 €

Il est proposé d'attribuer, à la Fabrique de la Cathédrale, une subvention d'un montant de 20 803,08 € représentant 75% du montant total des factures.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** le versement d'une subvention à la Fabrique de la Cathédrale d'un montant de 20 803,08 € représentant 75% du montant total des factures qui s'élève à 27 737,44 € pour la période de juillet 2009 à juin 2010,

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 5 M. TOULOUZE Jean-Michel, M. ALDRIN Jérémy, M. LIOGER Richard, M. THIL Patrick, M. ANTOINE Christian (excusé).

DCM N°10-10-28-20 : Attribution de subventions à diverses associations sportives :

Mme RIBLET, Rapporteur, expose que dans le cadre du soutien que la Ville de Metz apporte aux associations sportives, la Commission des Sports réunie le 28 septembre dernier propose de verser aux clubs sportifs des subventions de fonctionnement pour un montant total de 14 475 €. Ainsi, dans la continuité des mesures d'accompagnement mises en œuvre par la Ville pour les anciennes sections du SMEC Omnisports, l'Association Sport Metz Ecole Club de Tennis percevra une aide de 8 000 € qui lui permettra de financer le rachat de l'actif de la section SMEC Tennis. Par ailleurs, une subvention de 6 475 € est attribuée à l'ASPTT dans le cadre de la convention d'utilisation des courts de tennis de l'ASPTT par les adhérents de l'APM Tennis.

Dans le cadre des manifestations sportives, la Commission propose également d'attribuer des subventions pour un montant de 3 000 €. Il s'agit d'une part du Kayak Club pour l'organisation du Slalom Régional de la Ville de Metz et d'autre part de l'Association Famille Lorraine de Metz Borny pour la 18ème édition de la Marche illuminée qui s'inscrit cette année dans le cadre des marches populaires Lela+ (marches organisées par le réseau de coopération transfrontalière regroupant les Villes du Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Arlon, Longwy, Thionville et Metz).

Enfin une subvention d'équipement de 3 900 € est accordée au Kayak Club pour le financement de l'acquisition de deux Dragon Boat. La Ville participera ainsi à hauteur de 20 % à l'achat de ces embarcations d'équipage destinées à favoriser l'accueil de personnes handicapées et la création d'une section handisport.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour montant total de 21 375 €:

Subventions de fonctionnement

Sport Metz Ecole Club de Tennis	8 000 €
(Cette subvention sera versée sur production de l'accord de la juridiction compétente)	
ASPTT	6 475 €

Subventions pour manifestations

Kayak Club	1 000 €
(Slalom Régional de la Ville de Metz – 5 septembre 2010)	
Famille Lorraine de Metz Borny	2 000 €
(Marche Illuminée – 11 décembre 2010)	

Subvention d'équipement

Kayak Club	3 900 €
(Acquisition de deux Dragon Boat)	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et pièces connexes à ces affaires et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY

Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 5 M. TOULOUZE Jean-Michel, M. ALDRIN Jérémy, M. LIOGER Richard, M. THIL Patrick, M. ANTOINE Christian (excusé).

DCM N°10-10-28-21 : Attribution de subventions à diverses associations :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose qu'il est proposé d'attribuer aux associations, les subventions suivantes pour un montant total de 44 307 €

1) AIDE AU DEMARRAGE DE LA SAISON :

Dans le cadre du démarrage de sa saison 2010/2011, la Maison de la Culture et des Loisirs de Metz sollicite une avance à valoir sur la subvention qui lui sera allouée au titre de la mise en place de son projet éducatif sur le secteur des Iles. Il est proposé d'accorder une aide au démarrage pour la saison 2010/2011 à hauteur de 30 000 €

2) PARTICIPATION À L'ACHAT DE MATÉRIEL :

Le Centre d'Activités de Plantières, le Comité de Gestion du Centre Saint Denis de la Réunion et le Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny sollicitent respectivement 650 €, 775 € et 2 515 € pour remplacer du matériel nécessaire à la mise en place de leurs activités.

A l'exception du Comité de Gestion du Centre Saint Denis de la Réunion, qui au regard de ses missions n'a pu obtenir l'accord d'autres financeurs, ces projets sont cofinancés par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général et dans ce cadre, il est proposé d'accorder pour chacun d'entre eux, une prise en charge de 20 % du coût total de l'investissement.

3) FINANCEMENT D'UNE MANIFESTATION :

Le 12 décembre 2010, la Confrérie de la Quiche Prépointoise et de la Mirabelle de Metz souhaite organiser à Metz, au Centre Saint Denis de la Réunion, un congrès réunissant l'ensemble des confréries du Grand-Est. À cette occasion, la Ville de Metz à travers ses spécificités culinaires locales sera mise en avant et des dégustations de produits du terroir seront proposées aux différents participants. L'association sollicite à ce titre 500 € auprès du Conseil Régional par le biais du Chèque Initiative Lorraine. Il est proposé d'accorder une aide financière de 500 € (coût total du projet : 6 450 €).

4) FINANCEMENTS POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS :

(nouvelle dénomination des CLSH)

Dans le cadre de sa politique en matière de Jeunesse, la Ville de Metz a décidé d'attribuer pour la saison 2009/2010, une participation financière de 1,50 € par jour, sans condition de revenu, pour chaque enfant messin participant à un séjour ou un accueil collectif de mineurs au cours des vacances scolaires. Cette participation est directement déduite aux familles par l'association organisatrice.

Une enveloppe estimative a été attribuée à certaines associations en début d'année dans le cadre du conventionnement, somme qui donne lieu à une régularisation si un nombre plus important d'enfants est accueilli ; les associations non conventionnées sont quant à elles subventionnées en une seule fois.

A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention complémentaire à la Fédération Départementale de Moselle Familles de France qui a réalisé 5 416 jours d'accueil d'enfants messins. Compte tenu du premier versement accordé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2010, soit 3 000 €, le solde restant à verser s'élève à 5 124 €

Le Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny a déjà obtenu quant à lui, une aide de 10 500 € pour la mise en place d'accueils collectifs de mineurs en 2010. Au regard du nombre définitif de participants messins (8 007 jours d'accueil) l'association sollicite un complément de financement à hauteur de 1 510 €

L'Association Franco-Asiatique de Metz et l'Association pour la Jeunesse l'Enfance et la Famille sollicitent une participation respective de 1 010 € et 300 € pour les enfants messins ayant participé aux centres aérés 2010.

Enfin, l'Oeuvre Privée de Centres de Vacances (OPCV) sollicite une participation de 1 923 € pour les enfants messins ayant participé à un séjour de vacances à Bretignolles sur Mer au cours de l'été 2010 (1 282 jours de participation).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes pour un montant 44 307 €

1) AIDE AU DEMARRAGE DE LA SAISON :

- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz 30 000 €

2) PARTICIPATION À L'ACHAT DE MATÉRIEL :

- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières 650 €
- Comité de Gestion du Centre Saint Denis de la Réunion 775 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny 2 515 €

3) FINANCEMENT D'UNE MANIFESTATION :

- Confrérie de la Quiche Prépointoise et de la Mirabelle de Metz 500 €

4) FINANCEMENT POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (CLSH) :

- Fédération Départementale de Moselle Familles de France	5 124 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	1 510 €
- Association Franco-Asiatique de Metz	1 010 €
- Association pour la Jeunesse l'Enfance et la Famille	300 €
- Œuvre Privée de Centres de Vacances (OPCV)	1 923 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non- respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 5 M. TOULOUZE Jean-Michel, M. ALDRIN Jérémy, M. LIOGER Richard, M. THIL Patrick, M. ANTOINE Christian excusé).

DCM N°10-10-28-22 : Financement du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) :

Mme LEBLAN, Rapporteur, expose que le soutien à la vie associative, le développement de l'éducation populaire et l'amélioration du lien social sont des axes essentiels du projet municipal. Les contacts quotidiens des élus et des services avec le monde associatif, la politique de conventionnement engagée avec les structures de jeunesse, le projet développé autour du périscolaire en sont autant d'illustrations.

Outre le soutien obtenu auprès de la Ville, de nombreuses associations ont besoin d'un accompagnement particulier pour faire face à des difficultés ponctuelles, pour envisager le

développement de leur activité ou la création d'un emploi, pour redéfinir leur projet associatif. C'est en ce sens que la municipalité a décidé en 2009 de signer une convention avec le Carrefour des Organisation de Jeunesse et d'Education Populaire (C.O.J.E .P.) pour la mission qu'il développe sur le territoire au titre du Dispositif Local d'Accompagnement.

En 4 ans d'existence, le DLA a accueilli 406 structures (dont 35% de messines) et accompagné 5 824 emplois (soit l'équivalent de 2 979 ETP). Pour la seule année 2009, 58 nouvelles associations ont été accueillies (dont 20 messines) et 122 ont été accompagnées (dont 47 messines soit 39%). L'enquête de satisfaction menée auprès de ces différentes structures (81% de réponses) fait apparaître un taux de satisfaction de 100% quant au diagnostic réalisé, 74% reconnaissant une consolidation et une amélioration à l'issue de l'accompagnement.

Pour la Ville, le DLA est un outil précieux de soutien à la politique de conventionnement avec les associations socio-éducatives. En 2009/2010, ont ainsi été accompagnés à titre d'exemple, le Centre Social Georges Lacour, l'Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte Metz-Nord, le Centre de Renseignement et d'Informations Jeunesse – Bureau Information Jeunesse, l'Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois, pour laquelle la restitution du diagnostic reste à venir. D'autres collaborations vont être envisagées dans les prochains mois notamment pour accompagner la politique municipale sur les territoires.

Le DLA sollicite la Ville de Metz pour une subvention de 10 000 € sur un budget global de 479 810 € (101 050 € DDTFP ; 28 000 € Région Lorraine ; 75 000 € fonds Européens...).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** la subvention suivante pour soutenir le Dispositif Local d'Accompagnement dans sa mission de diagnostic et d'accompagnement de la vie associative locale :
 - C.O.J.E.P. (Carrefour des Organisation de Jeunesse et d'Education Populaire) au titre du Dispositif Local d'Accompagnement 10 000 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme

RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 5 M. TOULOUZE Jean-Michel, M. ALDRIN Jérémy, M. LIOGER Richard, M. THIL Patrick, M. ANTOINE Christian (excusé).

DCM N°10-10-28-23 : Attribution de bourses et parrainages dans le cadre du dispositif Envie d'Agir :

Mme SAADI, Rapporteur, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal de soutenir 3 projets au titre du dispositif Projet Jeunes et 4 au titre de Défi Jeunes pour un montant total de 7 100 € sous réserve de validation des projets par les jurys Envie d'Agir compétents :

1) PROJET JEUNES

Julie DOURSON : « L'ineffable orchestre » - création artistique, animation locale

Musicienne messine passée sur les bancs du conservatoire, Julie entend fonder un orchestre original et innovant, composé de 60 instrumentistes d'influences et de cultures musicales différentes. L'objectif est de permettre à tous les musiciens qui le souhaitent de jouer de la musique ensemble sans cloisonnement créatif. Le coût global de l'opération s'élève à 16 199,70 € Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 € correspondant à la prise en charge de la bourse de 1 000 € en plus d'un parrainage à hauteur de 500 €

Jessica STUMPERT : « Roller Derby Metz Club » - animation locale

Accompagnée d'amies partageant sa passion pour le Roller Derby, sport méconnu en France, Jessica a créé une association dont l'objet est le développement de cette pratique spectaculaire, activité novatrice à Metz, et pour laquelle le service des Equipements Sportifs de la Ville de Metz a réservé deux créneaux hebdomadaires destinés à leur entraînement en gymnase. Le coût global de l'opération s'élève à 3 280 € Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 € correspondant à la prise en charge de la bourse de 1 000 € en plus d'un parrainage à hauteur de 500 €

Hélène VINCENT : « Eklektik » - création artistique et animation locale

Hélène, particulièrement active au sein de l'association « Skeud en vrac » qui vise à promouvoir la culture hip-hop sous toutes ses formes, travaille à la production d'un album auprès des musiciens du collectif. L'objectif est de commercialiser ces disques afin de financer les autres projets des artistes membres de l'association, et plus particulièrement les artistes émergents. Le coût total de l'opération s'élève à 12 820 € Il est proposé l'attribution d'un parrainage à hauteur de 600 €

2) DEFI JEUNES

Vincent CALVIER : « Oranje Records » - animation locale

A 22 ans, Vincent présente déjà une solide expérience dans le circuit de la production musicale. Il souhaite maintenant proposer aux jeunes artistes lorrains un lieu et une structure

de travail et d'accompagnement professionnelle. Oranje Records sera à la fois un studio d'enregistrement et de répétition, et un label de production musicale. Le coût total lié à la mise en œuvre de cette action s'élève à 23 856 € Il est proposé l'attribution d'un parrainage à hauteur de 1 000 €

Adrian LORENZINI : « Voodoo Clan » - animation locale

Membre du collectif d'artistes messins Voodoo&Cow, association créée en 2008, Adrian propose de lui conférer un rôle de cellule de création artistique professionnelle : il s'agit de promouvoir les productions artistiques du collectif, lequel est composé d'artistes locaux (musiciens, peintres, plasticiens, photographes, vidéastes...). Un évènement sera alors organisé aux Trinitaires de Metz réunissant les membres du collectif et exposant leur travail. Le coût global de l'opération s'élève à 7 800 € Il est proposé l'attribution d'un parrainage à hauteur de 500 €

Guillaume MATTHIAS : « Webellipses » - création d'activité économique

Après une première bourse obtenue pour un Projet Jeunes en 2009 lui ayant permis d'éditer une BD dont il est l'auteur, Guillaume, dessinateur messin, s'atèle à la création d'une micro-entreprise : il vise à donner naissance à une maison d'édition numérique permettant la diffusion de supports numériques de BD originales. Le coût total d'investissement s'élève à 9 100 € Il est proposé l'attribution d'un parrainage à hauteur de 1 000 €

Vincent NOUVEAU : « Perdre le Nord » - création artistique

Vincent est musicien et chanteur. Il projette aujourd'hui d'enregistrer le premier album du groupe Geules d'Aminches dont la notoriété est grandissante et pourrait, grâce à cet opus, s'installer de manière pérenne dans le circuit professionnel. Le coût global de l'opération s'élève à 14 720 € Il est proposé l'attribution d'un parrainage à hauteur de 1 000 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VERSER** au Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) une subvention d'un montant de 1 100 € au titre de 2 parrainages dans le cadre du dispositif « Envie d'agir – PROJET JEUNES » 1 parrainage au titre du dispositif « Envie d'Agir – DEFI JEUNES », sous réserve de leur validation par les jurys ENVIE D'AGIR compétents :

PROJET JEUNES :

- « Eklektik » (Hélène VINCENT) 600 €

DEFI JEUNES :

- « Voodoo Clan » (Adrian LORENZINI) 500 €

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations au titre des parrainages et des bourses « Envie d'agir » Ville de Metz pour un total de 6 000 €:

PROJET JEUNES :

- Association L'Ineffable Orchestre Production (projet de Julie DOURSON) 1 500 €
- Association Roller Derby Metz Club (projet de Jessica STUMPERT) 1 500 €

DEFI JEUNES :

- Association Oranje Records (projet de Vincent CALVIER) 1 000 €
- Association Phylactères (projet de Guillaume MATTHIAS) 1 000 €
- Association Eben Prod (projet de Vincent NOUVEAU) 1 000 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la bourse et du parrainage, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de leur affectation ou de non réalisation du projet.

Interventions de : M. SCUDERI Thomas.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 ALDIN Jérémy, ANTOINE Christian (excusé).

DCM N°10-10-28-24 : Accueil périscolaire – Subvention complémentaire :

Mme BORI, Rapporteur, expose que par Délibération en date du 25 mars 2010 le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'une subvention annuelle versée aux associations qui interviennent dans le cadre de l'accueil périscolaire.

L'Association Familiale de Metz Vallières en charge de 4 sites a souhaité recentrer ses activités et se désengager du secteur de Bellecroix depuis la rentrée scolaire.

La Fédération Famille de France a accepté de prendre en charge ce service jusqu'aux vacances de la Toussaint.

A compter du 4 novembre 2010, l'Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix « ADAC'S » bien implantée dans le quartier est volontaire pour prendre en charge cette activité qui entre dans le cadre de son projet social. De plus cette structure possède une expertise certaine dans le domaine de l'accueil de mineurs.

Aussi il est proposé de verser au centre social ADAC'S la somme de 3900€ au titre de cette activité pour la période de novembre à décembre 2010.

Il est précisé qu'il a été demandé à l'Association Familiale de Metz Vallières de reverser la subvention correspondant au service non réalisé.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** une subvention de 3900€ à l'Association « ADAC'S » (Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix) pour la période du 4 novembre au 31 décembre 2010.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

Interventions de : ./.

Explication de vote demandée par : ./..

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian (excusé).

DCM N°10-10-28-25 : Déplacement à Atlanta du 27 Novembre au 2 Décembre 2010 :

M. KRAUSENER, Rapporteur, expose que cette année, le Georgia Institute of Technology et les autorités lorraines ont célébré les 20 ans d'un accord de coopération universitaire et scientifique fructueux.

La Ville de Metz a ainsi reçu une délégation de cette institution universitaire en juin dernier.

Dans ce contexte, le Consulat Général de France à Atlanta a adressé à la Municipalité un courrier sollicitant la participation de la Ville de Metz à « France Atlanta », manifestation

placée sous le Haut Patronage de l'Ambassadeur de France aux Etats-Unis, du Gouverneur de Géorgie et du Maire d'Atlanta et dont le thème cette année porte sur l'innovation dans les domaines scientifique, économique, artistique et humanitaire.

A cette occasion, seront signés les accords officiels portant création de l'Institut Lafayette à Metz, basé sur le campus de Georgia Tech Lorraine et destiné à favoriser le développement d'un écosystème nécessaire à la création de nouvelles entreprises et au soutien d'entreprises innovantes dans le domaine de l'optoélectronique.

C'est aussi l'opportunité pour Metz de présenter de grandes réalisations ou projets comme le Centre Pompidou, la centrale biomasse de l'UEM et de soutenir « Koltès US », événement qui consiste en la traduction et en la production de 6 pièces de Bernard-Marie KOLTES.

C'est donner également à des entreprises messines l'opportunité de se développer Outre-Atlantique.

Madame Pascale MOINARD, pour l'agence de Metz Métropole Développement, Messieurs Laurent LE BON, directeur du Centre Pompidou Metz, Laurent LAJOYE, Président de l'UEM, Jean-Louis ARVERT CCI International Lorraine, ont d'ores et déjà confirmé leur participation à cette manifestation.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à conduire la délégation messine qui se rendra à Atlanta.

Il est proposé de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement (soit 5100euros au maximum), de 3 des membres de cette délégation, à savoir Monsieur le Maire, Messieurs André PETITJEAN qui a été le responsable scientifique de l'Année KOLTES et, Régis CAPOCHICHI, chargé de mission.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à se rendre à Atlanta et à conduire la délégation composée de représentants de l'attractivité messine, issus de l'enseignement supérieur, du monde économique, et du milieu culturel.
- **DE DECIDER** la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement pour 3 des membres de cette délégation, à savoir Monsieur le Maire, Messieurs André PETITJEAN et Régis CAPOCHICHI.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. THIL Patrick, M.LEBEAU Emmanuel, M. MARECHAL Jacques.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 54 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme

KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absent au moment du vote : M. ANTOINE Christian (excusé).

DCM N°10-10-28-26 : Renouvellement du marché de prestations de médecine professionnelle et préventive - Constitution d'un groupement de commandes :

Mme HEBER-SUFFRIN, Rapporteur, expose que la médecine professionnelle et préventive a pour rôle d'assurer la surveillance médicale des agents territoriaux et une prestation de conseil in situ appelée « tiers temps » pour l'amélioration des conditions de travail.

L'ensemble des 2300 agents de la Ville de Metz sont concernés, ce qui correspond à 1700 visites médicales annuelles (simples et/ou renforcées) pour un budget global annuel estimé à 150 000 €TTC.

A l'occasion du renouvellement de leur marché respectif de médecine professionnelle et préventive et dans le but de mutualiser cette prestation afin d'en optimiser les avantages au niveau économique et en matière de prestations, la Ville de Metz et la Communauté d'Agglomération Metz Métropole se sont rapprochées afin de constituer un groupement de commandes.

Ce groupement sera également ouvert aux autres communes et aux établissements de l'agglomération qui seraient intéressés.

Compte-tenu du poids majoritaire de la Ville de Metz en matière d'agents concernés il est proposé qu'elle assure la mission de coordination, mission qui consiste en l'organisation du groupement, la convocation des Commissions d'Appel d'Offres, la rédaction et la notification des marchés nécessaires. Est exclu de cette mission le suivi de l'exécution des marchés, tâche dévolue à chacun des membres du groupement, pour la partie qui le concerne.

Une convention spécifique jointe au présent rapport est établie entre les membres du groupement afin d'en fixer le fonctionnement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Communauté d'Agglomération Metz Métropole, la Ville de Metz et les communes ou établissements intéressés par la démarche, pour le marché de prestation de médecine professionnelle et préventive, les conditions de fonctionnement de ce groupement étant fixées par la convention ci-jointe,

- **D'ACCEPTER** que la Ville de Metz soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- **DE DECIDER** que la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Metz soit la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la prestation de médecine préventive pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, lancer la consultation selon la procédure appropriée conformément au Code des Marchés Publics, à notifier et suivre l'exécution des marchés correspondants et avenants éventuels.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses avenants successifs.

Intervention de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 54 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absent au moment du vote : 1 M. ANTOINE Christian (excusé).

DCM N°10-10-28-27 : Contrats de travail :

Mme FRITSCH RENARD, Rapporteur, expose que deux poste de cadres ont été déclarés vacants suite à une fin de contrat pour l'un et à un départ par voie de mutation pour une autre collectivité pour le second. Il s'agit des postes suivants :

- Chef du service « Politique de la Ville », responsable de l'animation de ce service, en charge de l'instruction et du suivi des projets s'inscrivant dans les dispositifs partenariaux et contractuels de la politique de la ville, ainsi que de la conduite des projets de rénovation urbaine.

- Responsable de la Mission « Organisation », chargé notamment de la conception et la mise en œuvre des chantiers de modernisation des services, contribuant à un meilleur pilotage des projets et activités municipales, et d'optimisation et de rationalisation des méthodes de travail.

A la suite des deux procédures de recrutement engagées, et après examen des diverses candidatures reçues à l'issue des offres d'emploi diffusées auprès du Centre de Gestion du Département de la Moselle, aucun des candidats n'est susceptible d'être recruté selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

Il est donc proposé de recruter deux agents contractuels de catégorie A respectivement au sein du Pôle Démocratie Participative, Citoyenneté et Politique de la Ville pour le 1er poste, et de la Direction Générale des Services pour le second.

La rémunération afférente à ces postes sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

POSTE DE CHEF DE SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

- **DE FIXER** la rémunération afférente à ce poste par référence au grade d'attaché territorial auquel s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de travail à durée déterminée avec le candidat retenu, conformément aux dispositions précitées, ainsi que tout acte à intervenir dans ce cadre.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

POSTE DE RESPONSABLE DE LA MISSION ORGANISATION

- **DE FIXER** la rémunération afférente à ce poste par référence au grade d'attaché territorial auquel s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de travail à durée déterminée avec le candidat retenu, conformément aux dispositions précitées, ainsi que tout acte à intervenir dans ce cadre.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 54 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absent au moment du vote : M. ANTOINE Christian (excusé).

DCM N°10-10-28-28 : Adhésion à l'Association « Les Amis du Centre Pompidou Metz » :

M. le Maire, Rapporteur, expose que les grands établissements culturels français ont été dans de nombreux cas à l'initiative de la création d'associations d'amis dont l'objet est en règle générale de soutenir l'action et le développement de leurs projets culturels et artistiques.

Dans cet esprit, la Ville de Metz a été sollicitée pour adhérer comme membre fondateur de l'association « Les Amis du Centre Pompidou-Metz ». qui aura pour objet d'accompagner le Centre Pompidou-Metz dans ses projets, notamment en prenant une part active à la recherche de financements extérieurs, publics ou privés, de fédérer les initiatives et les donateurs privés, de développer la connaissance et les activités du Centre Pompidou-Metz.

Le siège de la future association est fixé au Centre Pompidou-Metz, 1 parvis des droits de l'Homme. Le montant de l'adhésion à la future association sera approuvé lors de son assemblée constitutive, son montant pour la Ville de Metz devrait s'élever à 10 000€

Compte tenu de l'intérêt de cette association pour le développement du Centre, il est proposé que la Ville adhère comme membre fondateur à l'association « Les Amis du Centre Pompidou-Metz » et de désigner Monsieur le Maire pour la représentation de la Ville. Enfin il est proposé d'adopter les statuts dont le projet est joint en annexe au présent rapport.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** de participer à la constitution de l'association les Amis du Centre Pompidou-Metz et d'y adhérer en tant que membre fondateur,
- **D'ADOPTER** ses statuts dont le projet est joint en annexe,
- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire comme représentant de la Ville au sein de cette association,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et signer tout document se rapportant notamment à la création de l'association puis au fonctionnement de celle-ci dans le respect de ses statuts,
- **D'AUTORISER** le versement de la cotisation fixée par l'association Les Amis du Centre Pompidou-Metz lors de son assemblée constitutive,
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. THIL Patrick, M. MARECHAL Jacques, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : ./.

Abstention : 1 M. MARECHAL Jacques

Absent au moment du vote : 1 M. ANTOINE Christian (excusé).

DCM N°10-10-28-29 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas : Décisions prises par M. le Maire

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

2ème cas : Décision prise par Mme BORI, Adjoint au Maire

Validation des mesures de carte scolaire pour la rentrée de septembre 2010

Date de la décision : 28 octobre 2010, N° acte : 8.1

-
- Question orale de Mme ZIMMERMANN portant sur l'autorisation de fonctionnement du petit train touristique (jointe - annexe 1)
 - Réponse faite par M. le Maire (jointe - annexe 2)
-

L'ordre du jour de la séance du 28 octobre 2010 étant épuisé, le Président lève la séance à 23H42.

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle

ANNEXE 1 : Question orale de Mme ZIMMERMANN:

Conseil municipal du jeudi 28 octobre 2010

**Question orale de Mme ZIMMERMANN
à M. le maire de Metz**

Monsieur le Maire,

Le petit train touristique qui circule dans Metz est incontestablement un élément important pour l'attractivité touristique de la ville. Or, ce train était autorisé par le passé à fonctionner pendant toute l'année.

Est-il exact que vous avez réduit l'autorisation à la période du 1^{er} avril au 31 octobre ? Si oui, je souhaiterais savoir pour quelle raison. Par ailleurs, est-il exact que vous lui avez interdit de passer devant le centre Pompidou ? Si tel était le cas, ce serait totalement contreproductif pour les touristes.

Plus généralement, êtes-vous prêt à faire tout votre possible pour que ce petit train puisse continuer encore pendant de longues années à circuler comme par le passé, à la plus grande satisfaction des touristes ?

ANNEXE 2 : Réponse de Monsieur le Maire à la question orale de Madame ZIMMERMANN concernant l'autorisation de fonctionnement du petit train touristique :

Je vous précise, en premier lieu, que l'autorisation de circulation relève de l'autorité préfectorale et non du Maire, ce dernier n'étant saisi que pour avis. Donc, c'est le préfet qui donne les autorisations, après m'avoir demandé mon avis.

Ensuite, les autorisations délivrées au petit train l'ont été pour les périodes correspondantes aux demandes du propriétaire du petit train. Il a eu exactement ce qu'il avait demandé. S'il vous a expliqué que c'était autrement, il faut vérifier.

C'est ainsi que celui-ci a obtenu les autorisations pendant les périodes suivantes :

- du 1^{er} avril au 31 octobre, périodes pendant lesquelles les propriétaires du petit train ont signé une convention de partenariat avec l'Office du Tourisme ;
- du 21 novembre au 24 décembre, pour relier les différents sites du marché de Noël ;
- de septembre à avril pour acheminer les étudiants de l'Université au plan d'eau ;
- du 8 au 15 mai, pour circuler autour du Centre Pompidou avant d'entamer son parcours traditionnel ;
- et enfin une autorisation ponctuelle, pour les utilisations à caractère privés.

Donc, tout ça, ça a été demandé et ça a été obtenu.

Pour la prochaine saison touristique, et conformément à la demande du propriétaire, la Ville de Metz a étudié un itinéraire qui fait passer le petit train par le Centre Pompidou-Metz. Donc il n'y a aucun problème et je ne sais pas pourquoi vous m'avez posé la question.